ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 52957

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la plateforme revendicative adoptée par la FNATH, lors de son 45e congrès national en juin 2009 à Bourg-en-Bresse. Parmi les 300 propositions avancées, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à la fixation de l'indemnité journalière à 75 % du salaire brut sans pouvoir être inférieur à 80 % du SMIC et le calcul sur un salaire de base égal au SMIC pour les arrêts de travail de longue durée des assurés cotisant sur des bases forfaitaires.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52957
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6071
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)